



Association

Défense de l'Environnement et de la Côte Sauvage

Batz-sur-Mer – Le Croisic – Le Pouliguen

Adresse postale : DECOS - MAIRIE DU CROISIC - 44490 LE CROISIC

Contact : secretariat@decos-environnement.fr

Site Internet : <http://www.decos-environnement.fr>

Préparation des élections municipales de mars 2014

L'association DECOS fait des propositions aux équipes candidates :

Afin d'enrichir la réflexion des futurs élus pour développer des politiques environnementales ambitieuses pour notre territoire, DECOS a entrepris de hiérarchiser les enjeux environnementaux qui nous paraissent devoir faire l'objet d'une attention vigilante et d'actions spécifiques d'amélioration. Chaque commune a besoin d'adapter les politiques environnementales à ses particularités, mais ces enjeux communs sont jugés pertinents par DECOS pour tout le territoire du canton.

Tous les habitants de nos communes sont conscients de la richesse de notre environnement, de la qualité de vie dont nous bénéficions, mais aussi de la difficulté de protéger le fonctionnement des éco-systèmes du territoire, compte tenu des multiples contraintes, de la pression démographique et touristique.

Seules des politiques volontaristes et aux objectifs explicites, assorties de moyens, permettront de réaliser des progrès sensibles sur la prochaine mandature.

DECOS souhaite que les communes coordonnent leurs politiques dans le cadre de l'intercommunalité de Cap Atlantique, la plupart des enjeux environnementaux dépassant le simple cadre des territoires communaux.

Tout d'abord, **DECOS attend des futurs élus un mode de gouvernance et des modes de fonctionnement permettant une bonne collaboration** entre associations et pouvoirs publics :

- 1- un **poste d'adjoint à l'environnement** dans chaque commune, et des **représentants des communes à Cap Atlantique** ayant des compétences dans les enjeux environnementaux.
- 2- une **politique environnementale écrite** avec des objectifs de résultats précis au terme du mandat, l'allocation de moyens adaptés, et des indicateurs chiffrés mesurant les progrès annuels. Les politiques environnementales s'inscrivant dans des perspectives de long terme, il est probable que l'échéance d'une mandature ne soit qu'une étape sur des échéances à plus long terme.
- 3- **l'élaboration de solutions en partenariat** avec les associations concernées, favorisant la recherche des meilleurs compromis.
- 4- **la mobilisation des associations comme « vigies d'observation de terrain »** pour favoriser les actions correctives nécessaires
- 5- un **suivi régulier formel de l'état d'avancement** des actions entreprises et de l'avancement des indicateurs de progrès, et une concertation en cas de besoin d'actualisation des objectifs
- 6- la juste **communication aux habitants** des progrès et des difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs.

Liste des enjeux environnementaux principaux de notre territoire :

Enjeu n°1 : une **programmation et une gestion des plans d'urbanisme** dans le strict respect de toutes les lois et règles protégeant les atouts environnementaux de notre territoire fragile, malgré un espace très contraint : loi littoral, lois sur l'eau, sur l'air, protection des espaces naturels sensibles (ENS), périmètres Natura 2000... En particulier, les espaces naturels, codifiés comme non constructibles, voire classés ZPPAUP, dont certains subissent des dégradations dommageables, doivent être protégés durablement de l'extension urbaine, et de



Association

Défense de l'Environnement et de la Côte Sauvage

Batz-sur-Mer – Le Croisic – Le Pouliguen

Adresse postale : DECOS - MAIRIE DU CROISIC - 44490 LE CROISIC

Contact : secretariat@decos-environnement.fr

Site Internet : <http://www.decos-environnement.fr>

pratiques illicites par une gestion et une valorisation adaptée. Les PLU doivent veiller au maintien des activités et de l'animation des centres urbains.

Veiller aussi à une mise en œuvre du plan de prévention des inondations (PAPI), tout en veillant à la protection des marais salants.

Enjeu n°2 : la **qualité des eaux** en particulier du Traict est médiocre, entraîne périodiquement des interdictions de pêche à pied, et menace la survie de la conchyliculture. De même, malgré des investissements importants réalisés par Cap Atlantique à la station du Livery, on s'étonne que des pollutions bactériennes des eaux de rivage surviennent toujours. Les causes sont multiples et bien identifiées, mais perdurent. Des actions complémentaires énergiques sont indispensables pour la survie des professionnels et la réputation du territoire.

Enjeu n°3 : stopper la dégradation de la **biodiversité** du territoire par des actions encore plus volontaristes des communes : lutte contre les plantes invasives (baccharis, herbes de la pampa, etc...) sur les terrains publics et privés, promotion du jardinage sans herbicide et pesticide de synthèse, valorisation des espaces naturels remarquables (dune de la Falaise, coupures vertes), plantations d'espèces indigènes, préservation des laisses de mer sur les plages...

Enjeu n°4 : favoriser davantage les **circulations douces** dans l'organisation des déplacements, promouvoir les transports en commun et contenir les flux automobiles sur les 3 communes de la presqu'île. Outre les actions complémentaires nécessaires à réaliser dans le cadre du plan Climat Energie décidé par l'intercommunalité, notre territoire pourrait mieux développer ses atouts touristiques et devenir un paradis des cyclistes et des randonneurs pédestres avec l'interconnexion entre les communes.

Autres priorités identifiées :

- relayer dans chaque commune le PCET (**Plan Climat Energie Territorial**) décidé en juillet 2013 par Cap Atlantique, pour atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations d'énergie tant publiques que privées et réduire les gaz à effets de serre.

- stimuler **l'éducation des jeunes** à la protection de l'environnement, en soutenant financièrement les actions scolaires et périscolaires sur ce sujet, en mobilisant les structures telles que les Conseils Municipaux des Jeunes, et les centres de loisirs.

- améliorer l'intégration des **zones artisanales et commerciales** aux zones d'habitation en améliorant la qualité de gestion de ces zones dans le cadre du plan de requalification et éventuellement d'extension piloté par Cap Atlantique.